L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 27 AOUT 1871. 44me Année.—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 27 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Voyez les Détails, voir aux annonces.

Par L. Theard & Bro, à leur salle d'encan, — des chaudières, etc.

Par Hoffman, Marks & Co, à leur salle d'encan, des chaudières, etc., et Articles de toilette.

Par Gustel Lemmonier, à sa salle d'encan — Ameublements, Articles de toilette et Chapeaux.

☞ Faites imprimer vos Bonbons, Cartes, etc., et faites faire vos Reliures au Feliciana Printing Office,* 119 to 114, rue Poydras.

Les Pouvoirs de M. Thiers.

La question de la prolongation des pouvoirs de M. Thiers vient d'amener dans l'Assemblée nationale, en France, une crise de laquelle peuvent surgir les plus graves complications. Si embrouillées et si confuses que soient les dépêches que la presse nécoise de New-York nous envoie, il est ressort, cependant, assez clairement que la situation est très sérieuse.

Après les élections du 8 février, M. Thiers élu par 26 départements et ayant réuni un nombre considérable de suffrages, se trouvait, par cela même, désigné à l'Assemblée pour le pouvoir exécutif. Il avait, en outre, l'avantage de n'être inféodé à aucun parti. Ancien ministre de la dynastie d'Orléans, il s'était trouvé dans l'opposition au moment où cette dynastie était tombée. Réactionnaire sous la république de 1848, opposant sous l'empire, il avait protesté contre la proclamation de la république à septembre, mais il avait suivi le gouvernement de la défense nationale. Partisan de la paix et homme d'ordre, il plaisait aux conservateurs, esprit libéral et souple il était accepté par les républicains comme un homme de transition.

Son élection fut donc généralement bien accueillie. C'est l'homme de la situation, s'écriait les journaux de tous les partis". On a pu juger, depuis, du peu de sincérité qu'il y avait dans le concert d'éloges outrés prodigués au chef du pouvoir exécutif. Chaque parti le flattait parce que chaque parti se flattait de voir en lui un instrument de ses propres plans. Avec toute son intelligence et tout son tact, M. Thiers ne pouvait satisfaire tout le monde. Il n'est pas d'effectuer des compromis entre les trois partis qui composent la Chambre, dans le but de retarder l'inévitable, cependant, était inévitable. Aujourd'hui, la crise a éclaté et nous crainons fort que toute l'habileté de M. Thiers n'échoue pour éviter une rupture ouverte entre la droite royaliste et la gauche républicaine.

M. Thiers, l'homme de la situation comme on disait, a été en désaccord avec la majorité de l'Assemblée sur toutes les questions importantes. Dix fois, il a menacé de se retirer et la modeste petite exposition de forme ou de fond a suffi pour l'apaiser et le ranger à rester.

On manœuvre peut continuer éternellement. Nous ne jugeons pas ici si la majorité a tort ou raison, mais nous avons peine à croire qu'une majorité parlementaire se décide à prolonger pour un terme de trois ans la durée des pouvoirs de M. Thiers, quand il est démontré par toutes les discussions qui ont eu lieu que les idées de M. Thiers sont diamétralement opposées à celle de cette majorité.

Le télégraphe nous avait fort mal renseigné sur les dispositions de l'Assemblée au sujet de cette prorogation des pouvoirs, et les dernières nouvelles prouvent que l'entente était loin d'être parfaite. Voici ce que nous lisons à cet égard dans la *France* du 8 août :

On nous écrit de Versailles :

La question de la prorogation des pouvoirs de M. Thiers, n'est pas aussi avancée que quelques journaux le prétendent.

Il est vrai cependant que M. de Rainneville et M. Feray, dans une réunion du centre gauche qui a eu lieu hier, ont proposé, en faveur de cette prorogation, un discours qui a été parfaitement accueilli. Mais la droite est toujours assez peu disposée à donner son adhésion, et les centres gauche ne peut présenter la proposition en séance publique que lorsqu'il se sera assuré d'une majorité certaine. Plusieurs députés du centre qui s'étaient montrés d'abord favorables hésitent aujourd'hui, devant les objections que la presse départementale présente à ce sujet.

Dans ces circonstances, il n'est donc pas impossible que la situation actuelle du gouvernement reste sans changement jusqu'après les vacances parlementaires.

Le même journal ajoute plus loin :

On sait qu'à la suite d'une très longue discussion, la réunion présidée par M. Saint-Marc-Girardin a décidé de proposer la proposition Feray, mais en la modifiant d'une manière radicale.

Aux termes de cette proposition modifiée, M. Thiers aurait le titre de président de la République ; il serait responsable ; la durée de son mandat serait indéterminée ; il n'y conserverait qu'elle était une limite fixée, ou prendrait pour date six mois après la complète évacuation du territoire par les Prussiens.

Il ne serait nullement question d'une prorogation pour un délai de trois ans.

Nous apprécions que c'est dans le sens de la modification acceptée par la réunion Saint-Marc-Girardin que tient de se prononcer la réunion Daru.

Nous ne saurions dire ce qui sortira de cette situation critique que nous signale le télégraphe. Un homme moins sincère ou moins pouvoir M. Thiers ne serait déjà retiré et aurait invité l'Assemblée à désigner un chef du pouvoir exécutif en qui elle eût plus de confiance. Mais si nous en jugeons par les précédents, M. Thiers aspirera à une combinaison qui prolonge ses pouvoirs, fût-ce seulement de trois mois. La droite est impatiente d'en finir avec les révolutionnaires et son impatience conduira peut-être à renverser M. Thiers pour le remplacer par un général, homme d'action, qui soit disposé à achever l'œuvre de pacification du pays par le rétablissement immédiat des grandes nationales et par de rigoureuses mesures préventives et répressives.

On pourra craindre qu'en pareil cas il y ait empiètement d'armes dans un grand nombre de villes. Cela est douteux. Si des révolutionnaires des départements ont pu régnaître pendant les deux mois qui durent la lutte entre le gouvernement de Versailles et la Commune de Paris, il nous paraît difficile qu'ils puissent tenter un mouvement de résistance sérieux quand le gouvernement dispose d'une armée de 200,000 hommes. Le temps des émeutes en l'air" est aujourd'hui passé. Nous avouons, cependant, qu'une restauration monarchique faite par un coup d'état parlementaire, serait probablement suivie d'une guerre civile ; mais la droite n'en sera pas assez imprudente pour jouer gros jeu. Au but immédiat est d'avoir le pouvoir exécutif plus docile qui la débarrasse des fictionnaires républicains et qui préparera voies à l'élection d'une constituante franchement monarchique. M. Thiers est un obstacle à ces projets, et ses pouvoirs seront probablement dans un temps assez rapproché, s'ils ne se terminent brusquement d'ici à quelques mois.

JOURNAUX ET PUBLICATIONS. — La librairie Hébert & Cie., au coin des rues de Chartres et Bienville, vient de recevoir les journaux et publications illustrés, du mode et de vieuxture, des dates les plus récentes. Nous citerons le *Conseiller des Dames*, le *Modèliste*, le *Monde illustré*, l'*Ellipse*, le *Gâtel*, etc.

☞ Dans l'élimat où les sécrétions des organes digestifs sont d'ordinaire dérangées, il est utile de recourir à l'usage des excitants et des toniques connus sous le nom d'amers Or, Pauwer Peychaud a obtenu la recommandation de médecins distingués de nos villes et en jouit en faire usage en toute confiance.

CONSERVEZ VOTRE SANTÉ ! — Cela vaut cent fois mieux qu'avoir à la rétablir. Or, pour conserver cette santé, que l'on peut, à bon droit considérer comme le plus précieux des biens, il n'est de plus sûr moyen que l'usage de WANATA GUACO BITTERS, recommandé par tous les médecins.

☞ Comme préventifs des fièvres d'été et d'automne, les amers Peychaud peuvent seuls rivaliser avec toutes les autres préparations de ce genre.

CAMPS.—Nos nombreux lecteurs trop recommandent au public la grande fabrique de candi de NORMAN & REISS, rue Vieille-Levée, Nos. 81 et 123. Cette fabrique, en le sait, occupe un rang distingué dans les établissements de confiserie de la ville et sa popularité accroît de jour en jour. Sa supériorité a fait remarquer principalement dans la confection des candis dont elle livre à la consommation une variété extraordinaire. Ces candis se distinguent tous par un goût très fin et des plus agréables.

Le Procès des Communeux.

Nous publions à la seconde page la suite de l'acte d'accusation dans le procès fait à pelse des chefs de la Commune devant le troisième conseil de guerre, siégeant à Versailles. Nos journaux de Paris, allant jusqu'au 11, contiennent le compte-rendu des premières séances; nous publierons les parties les plus saillantes de ces curieux débats.

LA RÉCOLTE DE CANNES.—MM. Duffour & Bazus, négociants-commissionnaires, rue Ste Anne, nous envoient une magnifique canne à sucre de quatorze noeuds, et provenant de l'habitation de M. Frank Bellanger, de Houmé. Si toutes les cannes de la paroisse Terrebonne ressemblent à cet échantillon, la récolte sera magnifique.

UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Les régistres officiels de cette institution pour la saison dernière sont prêts à être distribués. S'adresser à MM. Swarbrick & Co., 59 rue du Camp.

PROMENADE-CONCERT. — Le professeur Joseph Ferrouillet doit donner aujourd'hui, aux "Fair Grounds" une promenade-concert avec soirée dansante et feu d'artifice.

COLLÈGE DE LA PASSE CHRÉTIENNE.—Le père Edward, Provincial des frères chrétiens, est arrivé de St. Louis à la Passe Chrétienne pour réorganiser le collège pour l'année scolaire qui commencera le 3 octobre prochain. Une circulaire contenant l'état de situation de l'établissement sera de nature à donner au public toute satisfaction. Voyez l'annonce.

UNIVERSITÉ DE LA LOUISIANE.—Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce de M. D. F. Boyd, surintendant de l'Université de l'Etat de la Louisiane, actuellement établie à Baton Rouge. La ouvrième session de cette institution commencera le premier lundi de septembre pour se terminer le dernier mercredi de juin 1872. L'université est, comme l'on sait, un établissement d'éducation militaire. Un corps complet de professeurs y est attaché et les jeunes garçons tout en y faisant d'excellentes études sont soumis à une excellente discipline.

QUESTION D'HYGIÈNE. — Les autorités compétentes du monde médical sont, aujourd'hui, toutes d'accord pour conseiller l'usage quotidien des célèbres WANATA GUACO BITTERS. Ces amers, qui constituent une boisson des plus agréables, sont le meilleur auxiliaire de tous ceux, qui voulent se conformer aux préceptes de l'Hygiène.

☞ Le Baume Pectoral aux Navets Indiens de Laplace est des plus efficace dans les maladies de poitrine, rhumes, bronchites, enrouments, extinction de voix, asthme, grippe, coqueluche et les affections des voies respiratoires.

INSTITUTION HALL.—Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce de mademoiselle S. S. Hall, principale de l'institution pour jeunes demoiselles située rue Carondelet No 123. L'enseignement comprend des cours complets d'éducation en anglais et en français. Les classes recommenceront le 4 septembre. L'institution dont nous parlons a 38 ans d'existence et est très honorablement connue.

INSTITUTION A. CORDIER.—La réouverture des classes dans cette institution doit avoir lieu le 4 septembre. M. Cordier invite les élèves à rentrer pour cette époque afin de faciliter la réorganisation des cours.

GAZ.—GAZ.—M. W. B. Bowman annonce qu'on peut se procurer chez lui, rue du Camp No 53, le gaz d'éclairage le meilleur et le meilleur marché qu'il y ait en ville. M. Bowman est l'agent des célèbres balances de Fairbanks et des balances doivent pour le coton. Le gouvernement ne se sert, dans toutes ses transactions, que des balances Fairbanks ; c'est là un brevet de supériorité incontestable.

☞ Contre la débilité, la diarrhée, la faiblesse des fonctions digestives, les amers Peychaud ont été employés avec succès par des milliers de personnes qui attestent leurs propriétés bienfaisantes.

ARTICLES ALIMENTAIRES. — La maison Jules Rose & Co., rue Natchez 32, a reçu par le steamer Washington divers articles alimentaires fort recherchés, tels que fromages de Suisse, de Limbourg, Harengs, Hock Wine, vins du Rhin, Prunes et Cerises à l'eau de vie, etc., etc. Le tout se vendre aux conditions les plus libérales.

PROGRAMME POUR CETTE SEMAINE.—La maison Théodore Danziger & Son, rue du Canal, 208, entre Bourgogne et Remparts, met en vente, cette semaine, une grande liste de marchandises sèches, comprenant un riche assortiment d'articles recherchés partout. La liste dont nous parlons confient aussi les prix. Les dames, si elles veulent bien consulter l'annonce de la maison Danziger, se convaincront de la modicité de ses prix, et iront certainement examiner ses marchandises.

☞ A la fois aromatiques et toniques les amers Peychaud se recommandent aux gourmets et aux personnes délicates comme les meilleurs des apéritifs.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.— Les rôles de taxes pour 1871 sont ouverts à l'inspection des contribuables, qui sont invités à se présenter à la salle No 15, à l'Hôtel-de-Ville. Voir l'annonce.

PAPIERS-PEINTS, MOULURES, CADRES, ETC.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de MM. Dawson & Gusto, importateurs de papiers-peints, cadres, stores, gravures de fantaisie, qu'ils vendent aux prix les plus modérés. Ces messieurs s'occupent aussi de tous travaux du genre de ceux qui concernent les articles de leur commerce et donnent pleine et entière satisfaction. Le zèle, l'activité et la loyauté en affaires de la maison Dawson & Gusto doivent certainement lui valoir la confiance du public.

☞ Les amers étant d'un usage presque quotidien pour un grand nombre de personnes, nous recommandons à celles qui ne connaissent pas encore les amers Peychaud d'en faire l'essai.

MANUFACTURE D'ENGRAIS DE LA LOUISIANE.—La compagnie de manufacture d'engrais, dont le siége est rue Carondelet, No 123, est prête à fournir, au prix modique de $16, des appareils inodores et désinfectants pour remplacer les fosses du vieux système, qui sont des objets d'infection permanente dans notre ville. Il est extraordinaire que le progrès, qui a fait des pas si rapides dans tant de branches d'industrie, n'ait été appliqué que si tardivement à une chose qui intéresse à un si haut point l'hygiène domestique. Voir dans l'annonce la liste des endroits où l'on peut se procurer des appareils.

MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER.—La Croix de la Légion-d'Honneur accordée à celui qui a exposé cette célèbre machine à coudre à Paris en 1867, atteste aussi bien que les nombreuxi prix remportés aux Expositions du Mississippi, de la Louisiane, de l'Alabama et du Texas, la supériorité de cette machine sur ses rivales. Le bureau général de ces machines est rue du Canal, No 92.

MARCHANDISES D'AUTOMNE. — Nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne, et des dames particulièrement sur l'annonce de MM. Theo. Danziger & fils. Cette maison ayant acheté ces marchandises d'automne avant la hausse récente des cours, est disposée à les vendre à 25 @40 au-dessous des taux actuels.

☞ Les chaleurs excessives de l'été débilitent profondément les constitutions les plus vigoureuses. Nous devons donc recourir à l'emploi d'un tonique assez puissant pour fortifier le système. Les célèbres WANATA GUACO BITTERS remplissent ce but, et conservent l'équilibre normal des fonces.

☞ Les amers Peychaud se vendent au dépôt général, à la pharmacie de M. Montanee, au coin des rues de Chartres et Bienville. On en trouve dans les principaux cafés et restaurants.

— Les rapports entre M. Thiers et la famille d'Orléans prennent chaque jour une importance plus cordiale. Le prince de Joinville et le duc de Penthièvre ont fait ce matin une visite au chef du pouvoir exécutif. Les princes sont arrivés vers une heure et demie, et l'entretien n'est prolongé qu'assez longtemps.

LE DR. ARTHUR DE ROALDÈS.—Parmi les Louisianais qui se sont distingués pendant la guerre franco-prussienne, le jeune Arthur de Roaldès, fils du Dr Abel de Roaldès, de la Nelle-Orléans, mérite une mention spéciale. Il terminait ses études médicales à Paris lorsque les hostilités éclatèrent ; n'écoutant que son courage et son dévouement, il n'hésita pas à s'engager dans le corps ambulance intermédiaire en qualité de chirurgien sous aide-major. Il eut le bonheur, grâce à son sang-froid, de sauver cette ambulance le 31 août, et la nuit suivante, à la tête d'une escorte d'infirmiers, il retirait des Sassenas, à Bazeilles, 17 blessés Français et Allemands. Dans le rapport adressé au comité de Paris après le désastre de Sédan par le chef de la de ambulance, nous lisons ce qui suit :

..... Tout à coup notre armée battit en retraite avec précipitation—l'ennemi lançant sur le plateau de Mouzon et la ferme ambulance se trouva entraînée par les fuyards et poursuivie par le feu des Prussiens. Nous n'étions que le temps de mettre quelques blessés sur les brancards, et contenir ceux qui pouvaient marcher et de nous diriger vers Autrecourt à 3 kilomètres de Mouzon en longeant la Meuse. Plusieurs de nos infirmiers ont dû traverser la rivière à la nage et nous ne les avons retrouvés qu'à Sédan.

Au bas d'Autrecourt se trouve un bourg qu'on appelle Rouity. C'est là que nous établîmes notre ambulance. Nous n'avions pas encore eu le temps de planter nos drapeaux internationaux que l'ennemi nous bombardait. Déjà 7 obus de bastiots avaient été lancés contre la maison, et le feu mis à une grange..... Dans cette circonstance périlleuse, je n'ai eu qu'à me louer de l'activité de tout mon personnel, MM. de Roaldès et Delcambre se distinguèrent entre tous ; le premier se chargea de la mission dangereuse de planter notre drapeau sur le toit de la maison ; action héroïque qui fit cesser le feu de l'ennemi contre nous à l'apparition de notre drapeau international. Un Prussien blessé dans la cour par un éclat d'obus. Nous pûmes alors nous mettre à le besogne en toute sécurité.....

La Commune ayant levé l'étendard de l'insurrection, le jeune médecin louisianais quitta Versailles, où la Société Internationale de Secours aux blessés le porta à la direction de l'ambulance de Chaville en qualité de chirurgien en chef. La lettre suivante, qui lui a été adressée par le Comité de Versailles, à la direction des ambulances, prouve qu'il avait remplir ses devoirs dans toute leur étendue :

Versailles, 14 juillet 1871.

M. le Dr. de Roaldès, médecin au chef des ambulances de Chaville.

Monsieur,

Au moment où la dissolution des ambulances de Chaville vous rend votre liberté, le comité de Versailles croirait manquer à son devoir s'il ne vous exprimait toute la reconnaissance que lui ont inspirée votre dévouement et votre activité. A la fois médecin, directeur, économe, vous avez su vous multiplier pour suffire à tout. Sur 320 blessés, 24 plus gravement atteints, qui ont été soignés dans vos ambulances, un fort petit nombre a succombé. Un tel résultat est la plus belle récompense du médecin.

Le Comité de Versailles a tenu à vous offrir comme souvenir de votre laborieuse campagne les instruments dont vous vous êtes servi pendant les trois mois qui viennent de s'écouler. Ce sont les armes d'honneur du chirurgien, et vous avez prouvé qu'il vous en savez en faire.

Cette lettre était accompagnée d'une jolie boîte d'instruments spéciaux avec cette inscription : *Au Dr. A. de R, le Comité de Versailles reconnaissant. Ambulance de Chaville, seconde série de Paris.*

— Le suivant :

UNE POMPE MERVEILLEUSE.—Voici une pompe de nouvelle invention qui est appelée à rendre d'immenses services pour l'assainissement des villes et pour l'agriculture. Cette pompe, qui est à hélice composée peut décharger de mille à dix-sept mille gallons par minute en soulevant la masse liquide de 10 à 1,000 pieds. Cette pompe doit on trouvera la description dans l'annonce, a des avantages incontestables sur toutes celles des anciens systèmes. Elle peut être employée pour le drainage, pour les water-works, pour le curage des fossés, des passes, pour les rizières, pour les mines de tout genre. Nous appelons l'attention des planteurs, des industriels, des ingénieurs sur l'annuce que nous publions plus loin.

DEMANDE D'AGENTS. — La compagnie d'Assurance sur la vie de l'Equitable de la Louisiane a besoin de plusieurs agents solliciteurs. Les conditions très favorables seront faites aux personnes compétentes et représentant de suffisantes garanties. Bureau rue Carondelet No 9.

L'AFFAIRE D'HERSILIE ROUY.

Mlle Hersilie Rouy a adressé la pétition dont suit le texte au président de l'Assemblée nationale :

A monsieur le président de l'Assemblée nationale.

Orléans, 5, rue de la Grille, 1871.

Monsieur le président,

Je suis Mlle Hersilie Rouy, fille de l'astronome Charles Rouy, mort à Paris, le 30 octobre 1868.

J'ai tous les actes civils, religieux, public, me conférant ce titre, ce nom, ainsi que tous les papiers établissant ma position d'état, ma position sociale, mon honorabilité.

Le 3 septembre 1854, j'ai été enlevée de chez moi, place de la Cathédrale, sous le nom de *Joséphine Chevalier*, de parents inconnus.

Celui qui m'a enlevée s'est présenté sous le nom de baron de K..... de Paris et mon frère. Il était accompagné d'un portefaix, qu'il a dit être le commissaire de police, lequel, il a fait donner un écu.

On s'est introduit dans mon domicile, on y a tout pris, fouillé, vendu.

On a annoncé la *mort d'Hersilie Rouy* à mes parents et à mes amis.

J'ai été placée sans qu'aucune des formalités exigées par la loi ait été remplie, il n'existe ni demande d'aliénation, ni procès-verbal du commissaire de police, ni papier me concernant, ni répondant.

J'étais une inconnue, mes amis abandonnée que placée dans une maison de l'Etat.

Les hommes officiels, entre les mains desquels j'ai été placée, m'ont transférée de Charenton à la Salpêtrière. De là, j'ai été placée de département en département comme indigente de la Seine, sans qu'on veuille s'assurer de mon nom et de mon identité.

Malgré mes réclamations, on a refusé de me confronter avec personne, de rien réclamer aux religieuses de Charenton, qu'on ne pouvait croire capables d'une soustraction de papiers et de valeurs.

Toutes les lettres pouvant donner des renseignements sur mon compte ont été enlevées des dossiers administratifs.....

sont mêmes disparues avec des actes multiples et des billets de loterie du parquet d'Orléans, où M. le docteur Lepasse, médecin adjoint de l'asile des aliénés de cette ville, les avait portés en 1867.

Des inconnus, se disant mon père, guidant un sérieux incognito, ont écrit des lettres anonymes aux administrations de Faisas et de Marseille, offrant de l'argent pour moi en 1857. L'un d'eux a signé : François.

Mon père, M. l'astronome Charles Rouy, était mort en 1851, neuf ans avant ces offres.

On savait si peu qui j'étais, que l'un des médecins de l'asile de Marseille m'a prise pour moi dame Chevalier, qu'il avait connue autrefois—que différentes parentes m'ont été attribuées—que le ministère de l'intérieur, ainsi que la préfecture de police, ont cru que j'étais une demoiselle Chevalier à laquelle un jugement interdisait tout accès chez elle, et que le baron de M. le baron K..... qui s'en était débarrassé en la disant folle.

Afin d'expédier mes plaintes et mes réclamations, on m'a fouillé journellement, pour m'ôter tout moyen d'écrire ; on a *saisi ses frères*.

Ce n'est qu'en 1868, après être restée enfermée cinq ans, sur quatorze à l'asile des aliénés d'Orléans, sous le nom Joséphine Chevalier, *de parents inconnus*, que j'ai pu prouver que j'étais Hersilie Rouy et non Joséphine Chevalier.

J'espérais qu'on allait s'occuper d'une question aussi grave..... Mais un certificat de sortie, signé subitement par le médecin en chef de l'asile, m'a mise dehors, sans argent, sans asile, sans aucun lieu de l'hiver et malade.

Je serais dans ces conditions, retombée de suite, dans l'une de ces terribles maisons, ou j'aurais été placée dans un dépôt de mendicité, sans la charité de deux qui, étant âgées et indigènes, sont venus à mon aide.

A peine, étant libre, ai-je repris mon nom et fait connaître mon existence, que ce nom m'a été contesté par la voie de la presse et que des lettres anonymes tendant à me perdre et à me faire enfermer de nouveau, qui été adressées à ceux qui avaient pitié de moi.

M. le comte du Pont de Pibrac, M. Vaneau, président de chambre honoraire à la cour, M. Roncenay, ancien avoué, sont trois administrateurs des hospices, et M. Le Normand, ancien préfet, sont leur président, m'ont pris sous leur protection et m'ont placée, sous mon nom civil d'Hersilie Rouy, à l'hôtel de Lesseps.

J'ai adressé mes plaintes à la justice, qui n'a pas répondu. Les portes du ministère m'ont été refusées..... Les portes du ministère m'ont été fermées. Une pétition remise au Corps-législatif allait lui être remise, quand la guerre éclatant, je n'ai pas voulu ajouter à mes malheurs et à ceux des malheureux de la patrie.

Je n'ai plus rien à ajouter. Mes droits ont été déchirés. J'ai perdu de bien plus le peu qui me restait. Je ne puis rien entreprendre, ni rien faire, ni rien espérer, ni rien obtenir